

ANNEX II

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL AFRICAINE

DÉCLARATION D'ORIGINE

(Article 19(1)(b))

Le texte de la déclaration d'origine doit être rédigé comme indiqué ci-dessous :

Je / Nous, _____, étant l'exportateur de
(nom et numéro d'enregistrement de l'exportateur agréé)

marchandises couvertes par le présent document, déclare(ons) que les marchandises sont d'origine

(indiquer l'État partie à la Zone de libre-échange continentale africaine)

et le critère d'origine applicable à ces marchandises

Est _____

(insérer entièrement obtenu ou substantiellement transformé, selon le cas.)

Lieu et date de la déclaration

Signature de l'exportateur agréé